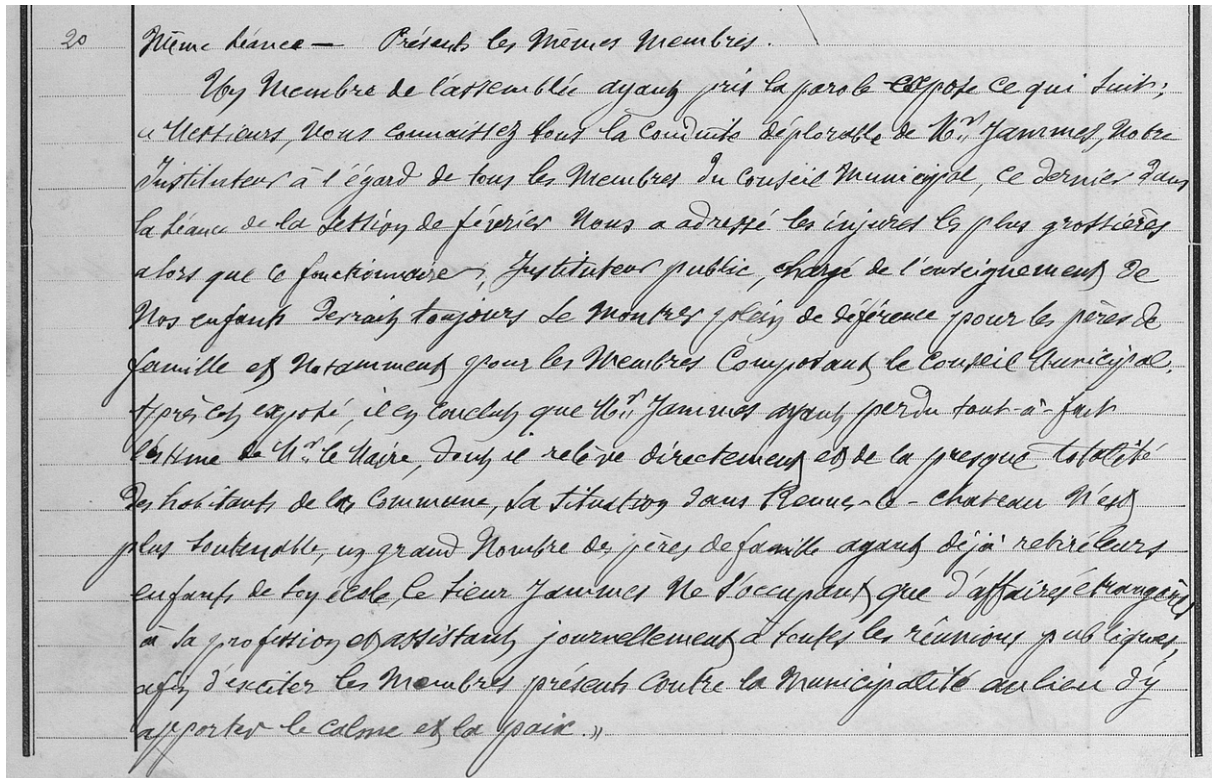


**DÉLIBÉRATION DU 20 NOVEMBRE 1892
(Remplacement de l'instituteur JAMMES)**

Lors de cette session, le Conseil municipal de Rennes-le-Château décide de se séparer de l'instituteur pour les raisons suivantes :



Même Séance – Présents les mêmes membres.

Un membre de l'assemblée ayant pris la parole expose ce qui suit :

« Messieurs, vous connaissez tous la conduite déplorable de M. Jammes, notre instituteur, à l'égard de tous les membres du Conseil municipal, ce dernier dans la séance de la session de février nous a adressé les injures les plus grossières alors que ce fonctionnaire, instituteur public, chargé de l'enseignement de nos enfants devrait toujours se montrer plein de déférence pour les pères de famille et notamment pour les membres composant le Conseil municipal.

Après cet exposé, il en conclut que M. Jammes ayant perdu tout à fait l'estime de M. le Maire, dont il relève directement, et de la presque totalité des habitants de la commune, sa situation dans Rennes-le-Château n'est plus soutenable, un grand nombre de pères de famille ayant déjà retiré leurs enfants de son école, le sieur Jammes ne s'occupant que d'affaires étrangères à sa profession et assistant journallement à toutes les réunions publiques afin d'exciter les membres présents contre la municipalité au lieu d'y apporter le calme et la paix. »

NUMÉROS D'ORDRE.	DÉLIBÉRATIONS
	<p>Le Conseil Municipal, Oûi après cette explication, considérant qu'on ne saurait trouver un instituteur plus incivil, plus grossier, tout à fait oublieux de ses devoirs, et ne voulant plus être en contact avec lui, supplie Monsieur le Préfet de vouloir bien remplacer, le plus tôt qu'il lui sera possible, M. Jammes leur instituteur comme n'offrant pas les qualités requises par un autre instituteur qui sera sans nul doute plus correct et plus civil, le Conseil Municipal tout entier en sera très reconnaissant à M. le Sous-Préfet et à Monsieur le Préfet.</p> <p>Fait et délibéré à Rennes-le-Château le jour, mois et an susdits.</p> <p>Chaluleau Moulines Rousset Raynaud Péchou</p>

Le Conseil municipal, ouï après cette explication, considérant qu'on ne saurait trouver un instituteur plus incivil, plus grossier, tout à fait oublieux de ses devoirs, et ne voulant plus être en contact avec lui, supplie Monsieur le Préfet de vouloir bien remplacer, le plus tôt qu'il lui sera possible, M. Jammes leur instituteur comme n'offrant pas les qualités requises par un autre instituteur qui sera sans nul doute plus correct et plus civil, le Conseil municipal tout entier en sera très reconnaissant à M. le Sous-Préfet et à M. le Préfet.

Fait et délibéré à Rennes-le-Château les jour, mois et an susdits.

Chaluleau Moulines Rousset
Raynaud Péchou

C'est en septembre 1888 que Jean-Baptiste Jammes prend ses fonctions d'instituteur à Rennes-le-Château. Il démarre sa carrière enseignante en mai 1881 à Moux comme instituteur débutant qu'il quitte quelques mois plus tard pour rejoindre, en octobre 1881, l'école d'Espérasa. En février 1884, il est affecté comme instituteur à Lafage, village près de Cahuzac, qu'il quitte en 1886 pour Belvis. En février 1893, après la demande expresse de mutation exprimée par la municipalité de Rennes-le-Château, Jean-Baptiste Jammes est affecté à Coustaussa où il reste jusqu'au mois d'avril 1898. C'est à ce moment qu'il est muté à Montjardin, à l'est de Chalabre. Quatre ans plus tard, en juin 1902, il rejoint l'école de Festes et Saint-André.

Selon certains auteurs, l'instituteur aurait exercé un chantage envers l'abbé Saunière dont on ne connaît pas la teneur et grâce auquel il se serait offert une propriété ! Mais aucune source et témoignage ne sont donnés à l'appui de cette assertion !

En 1992, *Historama* publie l'intervention d'un parent éloigné de l'instituteur qui réagit à ces affirmations. Il apprend notamment aux lecteurs que l'instituteur participa aux fouilles du curé, sachant qu'il enseigna à Rennes-le-Château de septembre 1888 à février 1893.

J'AI CONNU MARIE DENARNAUD

Abonné à *Historama*, je viens de lire dans le n° 93 de novembre 1991 un article remarquable sur le trésor recherché par l'abbé Saunières. Permettez-moi d'ajouter une note personnelle à ce récit. Je suis le petit-fils (né en 1912) du côté maternel de l'instituteur Jammes qui exerça dans différents villages de l'Aude, dont Rennes-le-Château, et participa aux recherches de l'abbé Saunières. Lors d'une visite récente à Rennes-le-Château, le « guide », petit-neveu je crois de l'ancien bedeau, me parla de l'instituteur Jammes en disant qu'il « se disait chez les siens », qu'il aurait fait « chanter » le brave abbé Saunières. Il a aussi été écrit quelque part qu'avec le produit du « chantage », il aurait acheté une belle propriété. J'ai bondi, car en fait de propriété, lorsqu'elle fut veuve, ma grand-mère s'était retirée dans une maisonnette qu'on peut voir encore. Elle y vivait chichement auprès de son beau-frère Jammes, associé au chapelier Delpech et conseiller municipal. Lorsque cette grand-mère est morte, l'héritage n'a pas été lourd. Ma mère a eu quelques meubles et a laissé la maison à sa sœur Ysilda. Capitaine au 3^e Étranger, à Fez, mon père n'envisageait pas du tout de prendre, plus tard, sa retraite à Espérazza. Mon jeune frère Jean (soixante-dix ans actuellement) m'a dit avoir vu chez ma grand-mère quelques pièces d'or (qui auraient été données par l'abbé Saunières). Ces pièces étaient assez récentes et ma grand-mère les a investies dans l'emprunt russe.

Ayant été reçu à la première partie du baccalauréat à Rabat (lycée Gouraud) en 1930, je suis venu en vacances à Espérazza en même temps que ma tante Ysilda et deux de ses filles, mes cousines Marthe et Andrée. Un jour, ma grand-mère nous a dit

que nous monterions à Rennes-le-Château voir son amie Marie Denarnaud, ce qui fut fait. Elle nous reçut à la villa Béthanie et me permit d'aller dans la tour dont l'abbé Saunières avait fait son bureau. Je fus impressionné par les milliers de cartes postales classées dans des rayonnages muraux. Lorsque je revins auprès de ma grand-mère et de Marie Denarnaud, cette dernière me dit qu'elle avait une jeune nièce et qu'elle serait heureuse si plus tard je l'épousais. Elle ajouta que je n'aurais pas de souci à me faire pour la dot car l'abbé lui avait laissé « quelques hardes ». J'étais jeune, le flirt m'intéressait plus que le mariage et je me préoccupais plus, alors, de la seconde partie de mon bac philo. Je n'ai pas revu Marie Denarnaud, ai été reçu à mon bac puis ai fait mon service comme officier de tirailleurs à Tlemcen. Puis je me suis marié, à trente ans, avec la petite-nièce de l'académicien-ministre Gabriel Hanotaux.

**Maurice Huillet,
Laroque des Albères**

***Historama* n° 96 de février 1992**

Le n° 93 de la revue *Historama* de novembre 1991 auquel se réfère Maurice Huillet contient l'article de Jean-Christian Petitfils :
Le trésor de Rennes-le-Château existe-t-il ?

Envoyer vos commentaires à : patrick.mensior@rennes-le-chateau-doc.fr
ou directement sur la news